



Directive pour l'obtention de la subvention communale, en complément à la subvention "Pronovo" de la Confédération, pour installation solaire photovoltaïque.

Pour obtenir la subvention communale, vous devez préalablement, avant le début des travaux :

- 1) Remplir le questionnaire « annonce d'installation solaire » dûment complété et fournir les annexes requises et le transmettre au greffe.

Pour cela, aller sur le site :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/energie/fichiers_pdf/Formulaire_annonce_solaires_v5.3.pdf

- 2) Remplir la demande de subvention Pronovo et fournir les annexes requises.

Pour cela, aller sur le site <https://www.pronovo.ch/fr> et, dans le menu, sélectionnez « Subventions », « Rétribution unique » puis « déposer une demande » et suivre la procédure décrite.

Questions concernant le système d'encouragement (rétribution unique ou RPC): Site Internet de Pronovo – Courriel : info@pronovo.ch , tél.: +41 848 014 014

Remarque : la subvention communale, en complément à la subvention Pronovo de la Confédération, peut être demandée pour toutes les installations sans limite de puissance installée. Toutefois, la puissance subventionnée est de min. 2 et max. 15 kWc, même si la puissance installée est supérieure. Dans tous les cas, le calcul de la subvention communale est basé sur le système de subventionnement à rétribution unique (RU) de Pronovo. A noter qu'il n'y a pas de complément communal pour la part de subvention attribuée par Pronovo aux installations sans autoconsommation.

Exemple 1 : puissance installée 8 kWc, puissance subventionnée 8 kWc

Exemple 2 : puissance installée 120 kWc, puissance subventionnée 15 kWc

- 3) Envoyez au greffe le document « Formulaire de demande pour bénéficier de la subvention communale, en complément à la subvention "Pronovo" de la Confédération, pour installation solaire photovoltaïque ». Ceci permettra d'enregistrer votre demande auprès de la commune.

Puis, lorsque les travaux seront terminés :

- 4) Faites la démarche requise par les directives Pronovo, avec toutes les annexes requises, pour bénéficier de la subvention fédérale. La subvention de la commune vous sera versée dès réception par la municipalité de la preuve de l'obtention de la subvention fédérale.

Montants octroyés et conditions d'octroi (subventions fédérale et communale)
Calcul du montant de la subvention communale selon Rétribution Unique (RU)

		Mise en service		
		selon sbv fédérale		
Catégorie d'installation			Contribution fédérale liée à la puissance (CHF/kWc et < 100kWc)	Contribution communale (CHF) 20% de la contribution fédérale de 2 à 15 kWc
Ajoutée ou Isolée	Base		-	-
	Puissance		360.00	72.00
	Bonus inclinaison ≥ 75°		200.00	40.00
Intégrée	Base		-	-
	Puissance		400.00	80.00
	Bonus inclinaison ≥ 75°		400.00	80.00

Ces montants sont indicatifs, la date effective de la mise en service détermine le montant octroyé pour le subventionnement, selon le tarif Pronovo.

Valable dès le 01.04.2026, sous réserve de modifications



Commune de Jorat-Menthue

Commission énergie

Formulaire de demande pour bénéficier de la subvention communale, en complément à la subvention "Pronovo" de la Confédération, pour installation solaire photovoltaïque.

Par le présent formulaire, je, propriétaire soussigné demande à être mis au bénéfice de la subvention communale pour une petite installation photovoltaïque sur mon bâtiment. Conformément aux conditions expliquées dans le document « Directive pour l'obtention de la subvention communale, en complément à la subvention "Pronovo" de la confédération, pour installation solaire photovoltaïque », j'ai demandé à bénéficier de la subvention fédérale.

Surface et puissance en m² / kWc

Installation prévue :

Installation ajoutée/isolée :/.....

Installation intégrée :/.....

Si installation intégrée, indiquer l'inclinaison du toit :

Jusqu'à 74° 75° et plus

Nom et Prénom :

Lieu et date :

Signature :

Valable dès le 01.04.2026, sous réserve de modifications